

**Mission Permanente
du Royaume du Maroc**

Genève



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

**DECLARATION DE MONSIEUR MOHAMMED LOULICHKI
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT
DU ROYAUME DU MAROC A GENEVE**

**Sur la présentation de Mme Louise ARBOUR
Haut Commissaire des Nations Unies aux
Droits de l'Homme**

Genève, le 2 juin 2008

Monsieur le Président,

Je voudrais remercier Mme Louis ARBOUR, Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) pour sa franche, exhaustive et prospective présentation. Je voudrais, en outre, louer ses capacités d'écoute et de dialogue dont elle a fait montre tout au long de son mandat.

Plus personnellement, je voudrais saluer l'assistance savante du Haut commissaire dans le processus de mise en place de l'examen périodique universel et qui font que l'UPR n'est pas seulement l'œuvre des Etats, il est plutôt le fruit d'une coopération intelligente et féconde entre les Etats et le Haut Commissariat.

Après deux Sessions du Groupe de travail, il est réconfortant de constater que l'appréhension et la suspicion qui ont accompagné la mise en place de l'UPR ont cédé le pas à un niveau de confort perceptible et appréciable de la part des Etats examinés et examinateurs et un état d'esprit qu'il nous importe tous de sauvegarder et de consolider

Bien sûr et comme toute construction humaine, l'UPR est perfectible et il peut l'être dans des domaines facilement identifiables.

Dans cet effort, il est indispensable de résister à la tentation de dépasser le cadre laborieusement fixé en juin 2007; Le mieux est ici, plus qu'ailleurs, l'ennemi du bien. En effet, au delà même de l'examen proprement dit, l'UPR a créé une dynamique tant sur le plan interne, par l'établissement ou le renforcement de la concertation et de la consultation entre les autorités politiques et la société civile, que sur le plan international, à travers une interaction collective, instantanée et généralisée sur l'ensemble des droits de l'homme des Etats.

Monsieur le Président,

Ma délégation convient avec Mme Arbour de la nécessité de tracer les contours de la liberté d'expression pour déterminer les limites entre cette indéniable liberté et les expressions de haine, de diffamation et d'intolérance qui ciblent une communauté ou une religion. Le Maroc a toujours appelé à une concertation à ce sujet et nous accueillons avec satisfaction l'organisation d'une consultation d'experts sur cette thématique.

La crise alimentaire mondiale nous a péniblement rappelé l'interdépendance et l'indivisibilité des droits de l'homme. Elle nous a également rappelé l'exigence de coopération internationale pour assurer la jouissance de ces droits, particulièrement les plus élémentaires parmi eux comme le droit à la vie, à l'alimentation et à la santé.

L'octroi par la Communauté Internationale aux droits économiques, sociaux et culturels de la même importance et la même attention prêtées aux droits civils et politiques, s'impose de plus en plus et devrait comme l'a déclaré Mme Arbour ce matin, conduire à substituer une culture de solidarité à celle de la charité.

Dans ce sens, l'adoption d'un nouveau Protocole additionnel consacré aux droits économiques sociaux et culturel, mettra d'avantage en évidence la nécessité d'un effort collectif pour expliciter et mettre en œuvre le droit au développement, prélude pour le droit au bien être.

Monsieur le Président,

Je ne saurais conclure sans adresser à Mme Arbour nos vœux les meilleurs, en espérant qu'en d'autres qualités, elle continuera à enrichir la réflexion et l'action internationale afin d'assurer la jonction entre l'affranchissement de la peur et l'affranchissement du besoin.